

SESSION DU 13 AVRIL 2016

L'an deux mil seize

le : **13 avril à 19h00**

le Conseil Municipal de la commune de MENIL-ERREUX, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. LARCHEVEQUE Jérôme, Maire.

Date de convocation : le 6 avril 2016

Présents : MM LARCHEVEQUE, FLEURY, LAIGNEAU, BOUVIER-MARTIN, Mmes GUEN, VIGNERON, GOUGEON, MM. LEPELLERIN, PAUMIER GASSE.

Absents excusés : Laëtitia BOREE et Michel DUFAY

Secrétaire : M. Jean-Paul FLEURY

§§§§§§§§§§§§§§§§§§

OBJET :VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. FLEURY Jean-Paul, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par M. LARCHEVEQUE Jérôme, maire:

- 1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement 2015	138 705.27 €
Recettes de fonctionnement 2015	155 067.54 €
Excédent de fonctionnement 2015	16 800.97 €
Excédent de fonctionnement reporté (002)	52 815.58 €
Excédent de fonctionnement de clôture 2015	69 616.55 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement 2015	52 963.48 €
Restes à réaliser Dépenses	0.00 €
Recettes d'investissement 2015	31 137.33 €
Restes à réaliser Recettes	0.00 €
Déficit d'investissement 2015	21 826.15 €
Déficit d'investissement reporté	22 214.96 €
Déficit d'investissement de clôture 2015	44 041.11 €

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET (Hors restes à réaliser)

Résultat à la clôture de l'exercice précédent

Investissement :	- 22 214.96 €
Fonctionnement :	+ 69 980.54 €
Total :	+ 47 765.58 €

Solde d'exécution du budget 2015

Investissement :	- 21 826.15 €
Fonctionnement :	+ 16 800.97 €
Total :	- 5 025.18 €

Résultat de clôture au 31/12/2015
 Investissement : - 44 041.11 €
 Fonctionnement : + 69 616.55 €
 Total : **+ 25 575.44 €**

2) constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion établi par le Receveur Municipal;

3) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le compte de gestion, établi par le Receveur Municipal, qui présente les mêmes résultats à la clôture de l'exercice, est arrêté et approuvé.

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015

Le conseil municipal, constatant que le Compte Administratif présente :

En section de fonctionnement

- Un résultat de clôture de l'exercice 2014 : 52 815,58
- Un résultat positif pour l'exercice 2015 : 16 800,97
- Soit un résultat de clôture de l'exercice 2015 : 69 616,55

En section d'investissement

- Un résultat de clôture de l'exercice 2015 : -44 041,11
- Un solde des restes à réaliser 2014 : 0,00
- Soit un besoin de financement de 44 041,11

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2016

- Au compte 1068 (recettes) : 44 041,11

En section de fonctionnement de l'exercice 2016

- Le solde au compte 002 (résultat reporté) : 25 575,44

OBJET : VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de l'état 1259 portant notification des taux d'imposition applicables aux 3 taxes locales et du produit de référence obtenu en reconduisant en 2016 les taux votés en 2015, ce qui donnerait un produit de référence de 47 672€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de voter les taux suivants.

TAXES	BASES	TAUX	PRODUITS
Taxe d'Habitation	179 400,00	11,11 %	19 924,00
Taxe Foncière (bâti)	114 700,00	8,42 %	9 654,00
Taxe Foncière (non bâti)	74 900,00	20,98 %	15 711,00
TOTAL			45 289,00

Les conseillers municipaux se sont prononcés pour une baisse de 5% par cinq voix contre quatre.

OBJET : SUBVENTION COMMUNALE 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote une subvention de 60 € pour le centre de formation des apprentis du bâtiment de l'Orne de St Paterne.

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le projet de budget primitif pour l'exercice 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal arrête, comme suit, le budget primitif de 2016 :

Section fonctionnement : 176 215,00 €

Section investissement : 173 441,00 €

OBJET : REMBOURSEMENT CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le maire rappelle que suite au changement de prestataire pour la cantine scolaire, la fourniture de l'alimentation revient à la Sodexo et les prix appliqués sont ceux de la CUA depuis le 7 janvier 2016.

Aussi, pour les enfants dont les parents sont domiciliés hors du territoire de la CUA, le tarif est de 5,70 € alors qu'il est de 3,19 € pour les autres.

Monsieur le Maire demande de se prononcer sur le remboursement du différentiel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de procéder au remboursement soit 2,51 € par repas aux familles domiciliées hors de la CUA sur présentation des factures et ceci jusqu'à la fin de l'année scolaire 2015-2016.

OBJET : SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Suite à l'examen du projet de schéma par la commission départementale de coopération intercommunale réunie en séance plénière les 11 janvier 2016 et 21 mars 2016, Madame le Préfet de l'Orne a arrêté le schéma départemental de coopération intercommunale de l'Orne le 22 mars dernier.

La commune de Ménil Erreux étant dans le périmètre de la Communauté Urbaine d'Alençon, l'arrêté préfectoral portant projet de modification de ce périmètre est soumis pour accord au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 14 mars 2016, le conseil municipal s'est prononcé pour la fermeture de l'école de Semallé suivant ainsi le souhait de l'inspection académique. Lors de la dernière réunion du Sivos, il a été proposé deux classes à Semallé, une à Larré, et une à Ménil Erreux. Pour Sébastien LEPELLERIN, cette proposition est absurde puisque elle engendrerait des travaux à Semallé. A l'exception d'un conseiller, l'ensemble du conseil municipal reste sur sa position. Monsieur le Maire fait part que Jean-Patrick LEROUX a émis le souhait de quitter le RPI.

De plus, Christophe PAUMIER-GASSE souhaite la démission de la présidente du SIVOS car il considère qu'il est inadmissible de ne pas avoir connaissance du budget du SIVOS avant le vote du budget de la commune.

Concernant la commune nouvelle, Monsieur LARCHEVEQUE fait part, qu'avec le Maire de Larré, il a rencontré les 4 maires d'Ecouves pour discuter de la possibilité de les rejoindre.

Les maires d'Ecouves et de ses communes déléguées sont favorables à ce qu'on les rejoigne mais pas avant le 1^{er} janvier 2018. Dans ce cas les communes de Larré et Ménil Erreux vont étudier la possibilité de faire une commune nouvelle à deux afin de stopper la diminution des dotations ; le conseil municipal approuve.

La cotisation au SIREBA risque de passer à 9 € par habitant.